

ORES



OPÉRATEUR DES RÉSEAUX GAZ & ÉLECTRICITÉ

ORES et l'éclairage public communal

Service public, confort et sécurité

ORES est en charge de l'entretien de l'éclairage public dans toutes les communes dont l'entreprise est partenaire, soit environ sur 75% du territoire wallon. C'est une mission de service public.

Un éclairage public performant, c'est avant tout un éclairage qui fonctionne bien. Il est alors synonyme de confort et de sécurité, tant pour les riverains que pour les passants et les automobilistes.

En général, en tant que riverain, vous êtes le premier à remarquer qu'un lampadaire est tombé en panne dans votre rue. Les techniciens d'ORES sont au service de votre commune pour procéder aux réparations nécessaires, mais ils comptent aussi sur vous pour signaler rapidement tout dysfonctionnement.

Comment signaler une panne d'éclairage public à ORES?

Deux possibilités s'offrent à vous

1. Via l'internet :

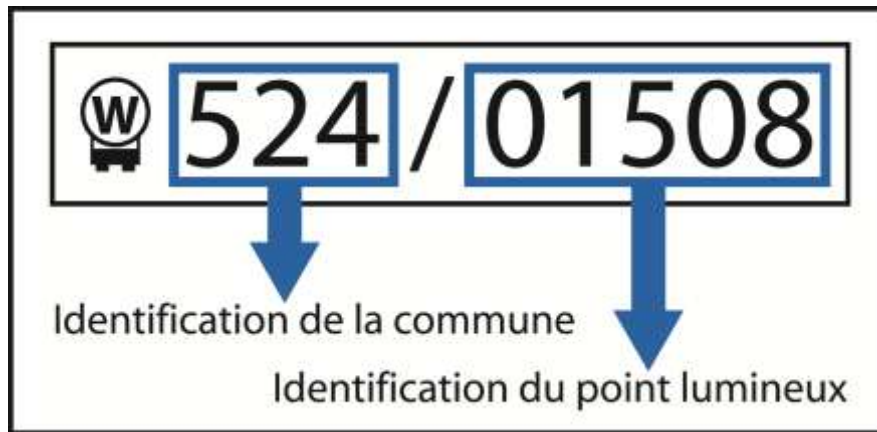
C'est la solution la plus simple et la plus directe. Sur www.ores.net, une application de signalement de panne, basée sur un système de cartographie informatisée, est à votre disposition.

2. Via votre administration communale :

Votre commune dispose aussi de l'application informatique de signalement des pannes. Elle lui permet d'informer l'entreprise de toute situation nécessitant une intervention.

Quelle information devez-vous relever sur place ?

Chaque lampadaire ou son support a été identifié au moyen d'une plaquette signalétique, qui porte un numéro unique. Cette plaquette peut se présenter sous différentes formes, en fonction du support présent, mais elle affiche toujours les informations suivantes :



Ce numéro permet d'identifier de manière précise tout point lumineux se trouvant sur le réseau géré par ORES. En cas de panne ou de dysfonctionnement, c'est cette référence que vous communiquerez via l'application informatique disponible sur le site internet d'ORES, via le numéro de dépannage ou encore à votre administration communale.

Lorsque cette plaquette est absente, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- ORES n'est pas le gestionnaire de réseau de la commune ; prenez contact avec votre administration communale ou le gestionnaire de réseau concerné.
- Le lampadaire est installé sur un axe de circulation important (route provinciale, nationales ...) : le Service public de Wallonie (SPW) est en charge de l'entretien.
- Le lampadaire est situé sur un parking, dans une propriété privée ... Prenez contact avec votre commune.
- Si le lampadaire est bien situé sur une voirie communale : relevez le nom de la rue et le numéro de la maison la plus proche. Avec ces renseignements, les services d'ORES pourront retrouver le lampadaire.

Si vous voulez en savoir plus, surfez sur www.ores.net.